



**On continue.
Avec votre aide!**



**« Nous devons mettre
un terme à la disparition
des médicaments »**

D^r Gesa Otti-Rosebrock, Rinaldo Just

La diversité thérapeutique est en jeu

Les médicaments à base de plantes, au bénéfice d'une longue tradition, sont très appréciés. Ils présentent peu d'effets secondaires et agissent de manière holistique. Et pourtant, des réglementations de plus en plus strictes les menacent, mettant en péril les soins de base. Le secteur tout entier se bat pour de meilleures conditions-cadres.

La Fedmedcom demande la mise en œuvre de la loi sur les produits thérapeutiques

La Fédération de la médecine complémentaire Fedmedcom demande aux autorités d'appliquer correctement les dispositions de la loi sur les produits thérapeutiques. Celle-ci prescrit la prise en compte des particularités des médicaments à base de plantes tant dans les procédures d'autorisation que lors des inspections des fabricants. Dans le cadre de consultations, de débats législatifs, de discussions et d'interventions parlementaires, Fedmedcom et les associations membres concernées s'engagent pour que les procédures d'autorisation et les inspections des fabricants soient conçues selon une approche fondée sur les risques, que les compétences des autorités soient clairement définies, que l'expertise et la compétence en matière de médicaments complémentaires soient maintenues au sein de Swissmedic et que les deux sièges réservés à la médecine complémentaire au sein de la Commission fédérale des médicaments soient garantis.

Encore une nuit blanche! De fortes bouffées de chaleur perturbent le sommeil de Christine Müller qui souffre depuis sa ménopause. Les exercices de respiration et les compresses rafraîchissantes sur le front et la nuque lui apportent quelque soulagement, mais la cinquantenaire est épuisée, le matin au lever, à l'heure d'aller au travail. Heureusement, Christine a enfin pu obtenir un rendez-vous chez son médecin traitant.



« Les patientes et les patients doivent pouvoir bénéficier de toute la diversité thérapeutique. »

D^e Gesa Otti-Rosebrock, gynécologue et coprésidente de la SSMP

Médicaments de premier choix – un avenir incertain

La patiente est fictive, mais la maladie bien réelle: près de trois femmes sur quatre sont touchées par des bouffées de chaleur et des troubles du sommeil durant la ménopause. « L'extrait de racine d'actée à grappes noires est, en gynécologie, le remède le plus efficace contre les bouffées de chaleur », explique le D^r Gesa Otti-Rosebrock, gynécologue exerçant en cabinet privé à Bienne. Les médicaments autorisés à base d'actée à grappes noires sont

classés au niveau de preuve 1, ce qui signifie que leur efficacité thérapeutique est étayée par de grandes études représentatives. Dans certaines situations, ils constituent même le seul médicament disponible contre les bouffées de chaleur, explique la médecin. Les patientes présentant des tumeurs sensibles aux œstrogènes ne doivent pas recevoir de traitements qui en contiennent. Les médecins se rabattent donc sur des antidépresseurs ou d'autres médicaments synthétiques. « Ceux-ci n'offrent cependant ni les mêmes résultats thérapeutiques que la préparation à base de plantes, ni la même tolérance », explique la gynécologue.

Les options thérapeutiques à base de plantes ne cessent de diminuer

Les médicaments à base de plantes font partie intégrante des soins médicaux de base en Suisse et pourtant la pénurie guette! Le nombre de phytomédicaments autorisés diminue de façon drastique. À preuve, entre 2012 et 2025, il est passé de 740 préparations à 365, soit une baisse de plus de 50%! C'est que les exigences réglementaires ont été renforcées et les coûts d'autorisation de mise sur le marché ont pris l'ascenseur, condamnant de nombreux médicaments. De plus, l'Office fédéral de la santé publique a baissé à plusieurs reprises les prix des médicaments remboursés par l'assurance de base, en raison de pressions budgétaires. Ces baisses touchent particulièrement les médicaments à base de plantes, souvent déjà moins chers que les préparations chimiques. Composés de matières premières naturelles, ils ne sont produits qu'en quantités relativement faibles et leurs procédés de fabrication sont plus complexes.

Pour les fabricants, dont beaucoup sont des PME suisses, il devient de plus en

plus difficile de produire de manière rentable, sans parler d'investir dans de nouveaux médicaments phytothérapeutiques innovants.

D^r Gesa Otti-Rosebrock, vous êtes spécialisée dans la phytothérapie au sein de votre cabinet de gynécologie. Quelles sont les conséquences pour vos patientes de cette disparition de phytomédicaments ?

D^r Gesa Otti-Rosebrock : De très nombreuses patientes viennent me voir en exprimant le souhait explicite de recevoir ce type de médicaments. Si je ne peux pas répondre à leurs souhaits ou si, en tant que médecin titulaire d'un certificat de compétence en phytothérapie, je ne peux plus prescrire ce qui serait indiqué et judicieux pour elles, c'est préoccupant. D'autant plus que la demande ne cesse d'augmenter. Je pourrais sans problème ouvrir un autre cabinet !

Notre patiente fictive a de la chance, la préparation à base de plantes contre les bouffées de chaleur semble toujours disponible. Y a-t-il d'autres médicaments dont vos patientes ne pourraient en aucun cas se passer ?

D^r Gesa Otti-Rosebrock : Le millepertuis, dont l'efficacité est comparable à celle des antidépresseurs modérément puissants, mais qui présente l'énorme avantage de ne pas avoir d'effets secondaires sur la libido. Ou encore l'artichaut, dont l'extrait de feuilles constitue également un médicament qui améliore la digestion des graisses et peut ainsi lutter contre l'hypercholestérolémie. Je constate actuellement que de nombreuses patientes préfèrent clairement ce produit aux statines cou-



Les phytomédicaments sont également indispensables pour les enfants : ils sont bien tolérés et leur efficacité est prouvée pour le traitement des maladies infantiles courantes telles que les infections grippales, la toux, le rhume ou les maux de ventre.

Quel avenir pour les hôpitaux intégratifs ?

En novembre 2025, la Fedmedcom a déposé une motion parlementaire demandant qu'un hôpital de médecine intégrative soit mis à la disposition de la population dans chaque canton. Le Conseil des États a rejeté la motion de la conseillère aux États et coprésidente de Dakomed, Franziska Roth, estimant que la planification hospitalière relevait de la compétence des cantons. La motion visait certes à ce que la Confédération fasse pression sur les cantons pour qu'ils tiennent compte de la médecine intégrative dans leur planification, ce qui est une obligation légale. La Fedmedcom prend désormais le relais et dépose des interventions en ce sens dans les cantons. Le canton de Berne a ouvert le bal en mars avec une motion au Conseil d'État en faveur d'un hôpital de liste intégratif.



« Les procédures d'autorisation ne tiennent pas compte de la complexité des phytomédicaments. »

Rinaldo Just, directeur général de Schwabe Pharma AG et membre du comité directeur de l'ASSGP

rantes, soit parce qu'elles souffrent de leurs effets secondaires, soit parce qu'elles ont une aversion pour ces médicaments. Les patientes et les patients doivent pouvoir bénéficier de toute la diversité thérapeutique, y compris en phytothérapie, comme le prescrit implicitement la Constitution fédérale.

Rinaldo Just, vous êtes directeur général de Schwabe Pharma AG, un grand fabricant de médicaments à base de plantes. Les obstacles et les coûts élevés liés aux autorisations de mise sur le marché s'expliquent notamment par le fait que les autorités appliquent les mêmes critères aux médicaments à base de plantes qu'aux médicaments de synthèse. Pourquoi est-ce problématique ?

Rinaldo Just : Nous défendons des médicaments de haute qualité, c'est pourquoi une autorisation de l'autorité de contrôle des médicaments Swissmedic est absolument nécessaire. Reste la question de savoir quelles preuves d'efficacité et quelles études cliniques sont requises

pour des préparations qui s'appuient en partie sur des plantes médicinales et des principes actifs établis et bien documentés depuis des siècles. Nous souhaitons instaurer un dialogue ouvert et constructif avec les autorités. Les médicaments à base de plantes sont généralement des mélanges de plusieurs substances ou des extraits standardisés et strictement contrôlés et sont donc plus complexes que les médicaments de synthèse. C'est pourquoi ils nécessitent une évaluation spécifique qui, à notre avis, n'est actuellement pas effectuée selon les critères appropriés. Ce sont les patientes et les patients qui en font les frais : ils sont limités dans le choix de leur traitement et doivent renoncer à des préparations efficaces.

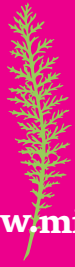
La phytothérapie fait partie des soins de base et est inscrite dans la Constitution fédérale, ce qui signifie que la Confédération et les cantons doivent la promouvoir. Que peut faire le secteur pour exiger la mise en œuvre de ce mandat ?

Rinaldo Just : L'Office fédéral de la santé publique a une perspective fortement axée sur les coûts. Je pense qu'il nous faut plutôt un débat axé sur les bénéfices et la qualité. Il faut une collaboration, c'est-à-dire une meilleure coordination entre les autorités compétentes. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Fédération de la médecine complémentaire et d'autres partenaires, et nous exigeons en permanence des autorités une mise en œuvre correcte de la loi sur les produits thérapeutiques et du mandat constitutionnel, afin de préserver la diversité thérapeutique et le bien-être des patientes et des patients.

Lukas Fuhrer, rédacteur de Millefolia



Lisez l'article dans son intégralité sur millefolia.ch/fr



www.millefolia.ch

**Abonnez-vous
à notre
infolettre
gratuite!**



Ensemble pour les médecines complémentaires

67% de la population ont dit oui aux médecines complémentaires en 2009. La Fedmedcom s'engage depuis lors pour que la Confédération et les cantons mettent progressivement en œuvre le mandat constitutionnel. Nous sommes financés principalement par des dons privés et par des contributions d'entreprises et de fondations, raison pour laquelle nous sommes tributaires de votre soutien – associez-vous à notre combat pour que la médecine complémentaire s'établisse définitivement dans le système de santé suisse!

La moitié des phyto-médicaments a disparu!

La mission est claire : les autorités doivent prendre en compte la médecine complémentaire – c'est ce que stipule la Constitution. Mais les médicaments à base de plantes sont soumis à une forte pression. La réévaluation des préparations établies dans le cadre de procédures supplémentaires coûteuses ainsi que les règles d'autorisation conformes aux normes applicables aux médicaments de synthèse ne tiennent guère compte des particularités des phytomédicaments.

L'approvisionnement des patients et la diversité des traitements sont menacés. Nous nous engageons pour que les particularités des médicaments à base de plantes soient prises en compte de manière appropriée, dans le cadre des dispositions légales, et que les traitements éprouvés restent disponibles à l'avenir. Mettons fin à la disparition des médicaments!

Une prise en charge médicale complète et intégrative est-elle importante pour vous? Alors soutenez notre travail. Merci beaucoup!



Martin Bangerter,
coprésident opérationnel Fedmedcom

Membres actifs anthrosana – Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie | Association suisse des droguistes ASD | Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire ASMC | Association vétérinaire suisse pour les médecines alternatives et complémentaires | cliniques-integratives.ch | Förderverein Anthroposophische Medizin | Infirmier-ère-s spécialisé-e-s en médecine intégrative ISMI-PSIM | NVS Association Suisse en Naturopathie | Organisation du monde du travail pour la médecine alternative OrTra MA | Organisation faitière des associations suisse de thérapie à médiation artistique Oda ARTECURA | Organisation du monde du travail Thérapie Complémentaire OrTra TC | Schweizerische Gesellschaft für Ganzheitliche ZahnMedizin SGZM | Société suisse de discipline pharmaceutique pour la médecine complémentaire et la phytothérapie SP MCPhyto | UNION des sociétés suisses de médecine complémentaire **Membres passifs et bienfaiteurs** Alpinamed AG | APM Schweiz | Apotheke Dr. Noyer AG | ASCA Fondation suisse pour les médecines complémentaires | Association de Massage Rythmique Suisse AMSR | Association des sociétés médicales suisses d'acupuncture et de médecine chinoise (ASA) | Association suisse d'homéopathie ASH | Association Suisse de Shiatsu | Association Suisse d'Homéopathie | A. Vogel AG | Berufsverband der Tierheilpraktiker*innen Schweiz BTS | Biologische Heilmittel Heel GmbH | BioMed AG | Bio-Medica Fachschule Basel | CannSol Distribution AG | Ceres Heilmittel AG | Clinique Arlesheim | Cranio Suisse® | Dr. B. K. Bose Stiftung | ebi-pharm ag | Hänseler AG | Herbamed AG | H-M-Stiftung | Homéopathie Suisse | Iscadore AG | KineSuisse – Association professionnelle de kinésiologie | Laboratoire Bioligo SA | Laboratoire homéopathique Schmidt-Nagel SA | Laboratoire Jacques Reboh et fils SA | Lian Chinaherb AG | Maharishi Ayurveda Products | NHK Institut für Integrative Naturheilkunde | Padma AG | Paramed AG | Permamed SA | Phytomed AG | Registre de médecine empirique RME | Rubimed AG | Schwabe Pharma SA | Société suisse des médecins homéopathes SSMH | Similasan SA | SNE Fondation pour la médecine naturelle et expérimentale | Spagyros SA | Stiftung Sokrates | St. Peter Apotheke Zürich | Soins Anthroposophiques en Suisse SAES | Ursimone Wietlisbach Foundation | WALA Schweiz AG | Weleda AG **Fédération locale** RoMédCo

Impressum Fédération de la médecine complémentaire, Amthausgasse 18, 3011 Berne, info@dakomed.ch, www.dakomed.ch, facebook.com/millefolia; Rédaction en chef: Martin Bangerter, Lukas Fuhrer; photos: Miriam Kolmann/iStock; conception/mise en page: www.bueroz.ch; impression: Funke Lettershop AG, Zollikofen

